

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 304
18 juin 2019**

PROCÈS-VERBAL de la trois-cent-quatrième (304^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 18 juin 2019, à 19 h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Marc BERGERON	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Julie BOURASSA	(M)
M. Normand CHAMPAGNE	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(A)
M ^{me} Molly PELLERIN JACOB	(M)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIÉ	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM (M. Jean-François Houle, président)

Monsieur Jean-François, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil des commissaires. Monsieur le secrétaire général, Bernard Gauthier, confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (n° 202) en date du 13 juin 2019 et la convocation des membres du conseil des commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum (M. Jean-François Houle, président)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Octroi de contrat – Rénovation de la toiture – École Saint-Nicéphore (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
4. Nomination(s) – Direction du Service des ressources éducatives aux jeunes (**Direction générale – Dossier de décision**)
5. Modification de certains actes d'établissement – Année scolaire 2019-2020 (**Direction générale – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. OCTROI DE CONTRAT – RÉNOVATION DE LA TOITURE – ÉCOLE SAINT-NICÉPHORE (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*.

Le projet consiste à la rénovation de la toiture de l'école Saint-Nicéphore.

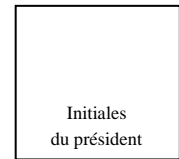
Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 10 mai 2019. Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 29 mai 2019, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront en juillet 2019 pour se prolonger jusqu'en septembre 2019. Un tableau comparatif et la recommandation du Service des ressources matérielles sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 139 175,00 \$ avant taxes.

SUITE, PAGE 3



RÉSOLUTION CC : 2694/2019

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- d'octroyer le contrat pour la rénovation de la toiture de l'école St-Nicéphore à l'entreprise CR Nouvel-Air 2018 inc., au montant de 177 557.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. NOMINATION – DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
AUX JEUNES (Direction générale – Dossier de décision)**

À la suite des changements apportés à la structure administrative pour l'année scolaire 2019-2020, le poste de direction du Service des ressources éducatives aux jeunes est à combler.

Suivant ce besoin, un appel de candidatures par affichage s'est mis en place au mois d'avril 2019, et ce, conformément à la *Politique de dotation* et à la *Politique locale de gestion des cadres scolaires*. Un comité de sélection a par la suite été formé et des entrevues ont eu lieu, en mai dernier.

Finalement, les personnes rencontrées ont dû se soumettre à des tests psychométriques ainsi qu'à des entrevues dirigées.

La présente recommandation fait suite à l'analyse de l'ensemble des données recueillies au terme de ce processus et se veut le résultat de l'appui unanime des membres du comité de sélection.

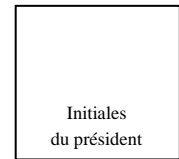
RÉSOLUTION CC : 2695/2019

CONSIDÉRANT la structure administrative adoptée pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT la création du poste de direction du Service des ressources éducatives aux jeunes;

CONSIDÉRANT la Politique locale de gestion des cadres scolaires et la Politique de dotation;

SUITE, PAGE 4



CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place pour le comblement du poste ainsi que l'analyse des candidatures suivant ledit processus;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection au terme de son analyse.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par M. Marc Bergeron :

- de nommer M. Ghislain Rheault à un poste régulier à temps complet de directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes, à compter d'une date à déterminer par la direction générale.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. MODIFICATION DE CERTAINS ACTES D'ÉTABLISSEMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 (Direction générale – Dossier de décision)

À la suite de l'adoption de la nouvelle structure administrative pour 2019-2020, des changements doivent être apportés à certains actes d'établissements.

Voici les changements à apporter pour 2019-2020 :

- École aux Quatre-Vents/Le Relais – retrait du bâtiment Le Relais
- École Duvernay – ajout de l'école Le Relais
- École Jésus-Adolescent et Roméo-Salois – retrait de l'école Roméo-Salois
- Création de l'acte d'établissement pour l'école Roméo-Salois

Tel que prévu, les consultations ont été effectuées auprès des conseils d'établissements concernés ainsi qu'auprès du comité de parents.

RÉSOLUTION CC : 2696/2019

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la structure administrative pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les consultations ont été menées auprès des instances concernées.

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par Mme Guylaine Lavigne :

- d'apporter les modifications suivantes aux actes d'établissements pour l'année scolaire 2019-2020 :
- Retirer l'école Le Relais de l'acte d'établissement de l'école aux Quatre-Vents;
 - Ajouter l'école Le Relais à l'acte d'établissement de l'école Duvernay;
 - Retirer l'école Roméo-Salois de l'acte d'établissement de l'école Jésus-Adolescent;
 - Créer un nouvel acte d'établissement pour l'école Roméo-Salois.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 14, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle